



**PLAN DE SOUTIEN À LA FORMATION  
DES ENTREPRISES LOCALES DE  
CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION  
DU LOGEMENT SOCIAL**

Assistance à maître d'ouvrage sur l'économie de la construction  
et les plans de financement du logement social jusqu'à la  
détermination des loyers à La Réunion



**ÉTAPE 4p**  
2023



Direction de l'environnement  
de l'aménagement et du logement




---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PRÉAMBULE</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>PROBLÉMATIQUE 1 :</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>UN BESOIN DE FORMATIONS PROPRES AUX ACTEURS DE LA DEMOLITION ET DE LA REHABILITATION</b> .....   | <b>4</b>  |
| <i>FINALITÉ 1 : STRUCTURER LA FILIÈRE DE RÉHABILITATION RÉUNIONNAISE</i> .....  | 4         |
| <i>FINALITÉ 2 : CRÉER UN PROGRAMME DE FORMATION DÉDIÉ À LA RÉHABILITATION EN SITE OCCUPÉ</i> .....  | 6         |
| <i>FINALITÉ 3 : DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION POUR LE TRAITEMENT DE L'AMIANTE SUR L'ÎLE</i> .....   | 7         |
| <i>FINALITÉ 4 : APPROFONDIR LE SUJET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LA MAÎTRISE DE SA TECHNICITÉ</i> .....   | 9         |
| <b>PROBLÉMATIQUE 2 :</b> .....  | <b>10</b> |
| <b>DES BESOINS COMMUNS AUX MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉHABILITATION</b> .....   | <b>10</b> |
| <i>FINALITÉ 5 : CONSOLIDER LE TISSU ÉCONOMIQUE DU BTP</i> .....   | 10        |
| <i>FINALITÉ 6 : METTRE EN PLACE DES BILANS DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION</i> .....  | 13        |
| <b>ANNEXE 1 – GLOSSAIRE</b> .....   | <b>15</b> |
| <b>ANNEXE 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS À MENER POUR SOUTENIR LA FORMATION DES ENTREPRISES LOCALES DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION</b> ..... | <b>16</b> |

## PRÉAMBULE

---

Il existe, à La Réunion, de nombreux organismes de formation en lien avec la filière du BTP.

Le campus des métiers et des qualifications travaille avec les secteurs professionnels du bâtiment, des travaux publics, de l'architecture et de la construction, en lien avec les énergies, l'environnement, le bois, les matériaux de construction, la domotique, l'écoconstruction, et la gestion technique du bâtiment. Ses objectifs sont de :

- valoriser le secteur d'activité du BTP autour d'un réseau d'acteurs de la formation, de la recherche, du monde économique et professionnel ;
- et de mettre en synergie l'appareil de formation, les laboratoires de recherche et les entreprises du BTP.

Son champ d'intervention s'étend de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, en passant par la formation continue, et porte sur un partenariat très large : le Rectorat de la Réunion, la DREETS, la Région Réunion, le TCO, de nombreux lycées, l'Université régionale des métiers et de l'artisanat, le CFA de la chambre de commerce et d'industrie, le CFA académique, les organismes de formation continue et de VAE, tels que le GIP FCIP, le GRETA Réunion, l'AFPAR, le CNAM, le RSMAR, l'Université de la Réunion, l'IUT de Saint-Pierre, l'École d'architecture, l'ESIROI, l'EI-CESI, et l'ENSAM.

Le CAUE et la CMA propose également un certain nombre de formations techniques, à l'instar de CONSTRUCTYS qui contribue au développement de la formation professionnelle des salariés du bâtiment notamment.

L'objectif de ces organismes est partagé : améliorer les compétences de tous les acteurs de la chaîne pour gagner en coûts et en délais. Cependant, les freins à la formation des acteurs sont connus. Ils sont d'abord financiers et liés au rapport entre le coût de la formation et le volume des affaires. Ils sont ensuite fonction de la durée des formations et de la disponibilité des acteurs. Certains freins sont induits par l'éloignement de La Réunion par rapport à la Métropole.

En proposant de « soutenir les programmes de formation des entrepreneurs locaux à la réhabilitation en site occupé et la structuration de la filière de réhabilitation », la mesure 2.2.5 du PLOM réunionnais cible la réhabilitation. Or, d'autres besoins, communs aux activités de construction neuve, ont été soulevés lors des entretiens menés avec les acteurs du BTP début 2022.

Ce plan d'actions reprend les principales problématiques partagées. Il a pour objectif de recenser les avancées, les freins et les mesures de soutien possibles à la formation des acteurs du BTP.

## PROBLÉMATIQUE 1 :

# UN BESOIN DE FORMATIONS PROPRES AUX ACTEURS DE LA DEMOLITION ET DE LA REHABILITATION

---

Selon les constats effectués, la filière de réhabilitation réunionnaise ne serait pas suffisamment structurée. Les acteurs parlent même d'un manque de savoir-faire de la part des entreprises, mais aussi des maîtres d'œuvre, sur certaines spécificités telles que : la gestion de chantiers et les procédés de mise en œuvre adaptés aux milieux occupés.

Selon le résultat des entretiens, le sujet de la rénovation énergétique et la maîtrise de sa technicité reste également à approfondir.

Concernant l'amiante, un projet de plate-forme de formation en sous-section 3 est étudié par la CMAR. Toutefois, il n'existe pas encore sur l'île de laboratoire d'analyse de l'amiante.

## FINALITÉ 1 : STRUCTURER LA FILIÈRE DE RÉHABILITATION RÉUNIONNAISE

Dans le but de former les entreprises du BTP sur les coûts, la gestion des interventions en site occupé et le respect des délais, le contrat de convergence et de transformation pour 2019-2022 (CCT), signé par la préfecture et les collectivités territoriales, a émis le souhait à travers la CMAR : « De permettre à des petites et moyennes entreprises de répondre, soit par lot, soit de façon groupée, aux appels d'offres lancés par les maîtres d'ouvrages sociaux dans le cadre de leurs opérations de réhabilitation de logements », sous forme de partenariats entre entreprises et/ou de « chantiers écoles », afin de soutenir une "formation de professionnels par des professionnels".

Le CCT proposait un soutien financier de l'État, du Conseil régional, et de la Caisse des dépôts et consignations, afin d'équilibrer le surcoût engendré par ce type d'opérations. Toutefois, faute de portage de cette mesure, aucun partenariat d'entreprises, ni chantier école, n'a été mis en place. Le soutien financier envisagé n'a pas été mobilisé.

La structuration de la filière de réhabilitation pourrait permettre de limiter le nombre d'appel d'offres infructueux en la matière, faute de réponse ou d'offre sérieuse, de partager sur les retours d'expérience, et de mieux sécuriser le budget des réhabilitations du logement social.

### Axe 1.1 : Recenser les besoins pluriannuels du secteur

En mettant en place une communication régulière des chiffres du secteur : nombre de logements à réhabiliter et coût prévisionnel du secteur notamment, les acteurs pourraient visualiser les besoins et se projeter sur les années à venir.

**Statut** : À approfondir

**Observations** : Chiffres du secteur à consolider

**Pilote** : DEAL

### Axe 1.2 : Identifier un pool d'entreprises locales qualifiées en réhabilitation

**Statut** : À approfondir

**Observations** : Recensement à lancer auprès des bailleurs, des chambres consulaires, des associations, syndicats et fédérations du secteur

**Pilote** : DEAL/SGAR

### Axe 1.3 : Programmer des rencontres entre acteurs de la réhabilitation

L'organisation de rencontres entre professionnels de la réhabilitation faciliterait la mise en réseau de l'ensemble des acteurs, le partage d'expériences et la communication sur des solutions techniques efficaces.

**Statut** : À approfondir

**Observations** : Format et fréquence des rencontres à définir

**Pilote** : DEAL/SGAR

### Axe 1.4 : Former les entreprises réunionnaises à la constitution des prix en réhabilitation

**Statut** : À approfondir

**Observations** :

**Pilote** : CMAR/CAPEB/CCIR

## **Axe 1.5 : Professionnaliser le secteur en augmentant l'offre de formations spécifiques à la réhabilitation, et valoriser ces formations par des diplômes**

**Statut** : En cours

**Observations** : Une table ronde sera organisée après le premier COPIL du projet d'ECole Ouverte Ultramarine du Bâti Tropical (ECOUBAT)

**Pilote** : Campus de Métiers et des Qualifications

## **FINALITÉ 2 : CRÉER UN PROGRAMME DE FORMATION DÉDIÉ À LA RÉHABILITATION EN SITE OCCUPÉ**

En réhabilitation, la gestion de chantiers et les procédés de mise en œuvre en milieu occupé sont encore mal maîtrisés par les entreprises, mais aussi par les maîtres d'œuvre. Les maîtres d'ouvrage appellent à une montée en compétences de ces intervenants en termes de concertation, d'efficacité et de rapidité.

À ce sujet, un début de partenariat entre la CMAR et l'IRTS aurait été amorcé. Le projet ECOUBAT aurait également pour objet de traiter de cette problématique.

L'objectif est de limiter les situations complexes d'intervention en site occupé et de mieux respecter les délais d'opérations.

### **Axe 2.1 : Faire rédiger un « guide des bonnes pratiques » de la réhabilitation destiné aux chargés d'opérations et aux entreprises prestataires<sup>1</sup>**

L'élaboration d'un guide par les acteurs de la réhabilitation (MO, MOE, BET, Entreprises, etc.) aiderait à visualiser le contenu pédagogique à mettre en place pour maîtriser le process de la réhabilitation en site occupé.

**Statut** : À approfondir

**Observations** :

**Pilote** : DEAL, SGAR

---

<sup>1</sup> Compte-rendu de la CLOM – 2019 – Action B10

## Axe 2.2 : Former les chefs d'entreprises et leurs encadrants à la concertation en milieu occupé<sup>2</sup>

**Statut** : À approfondir

**Observations** :

**Pilote** : CAPEB, CMA, CCIR

## Axe 2.3 : Mettre en place des formations spécifiques sur la réhabilitation en site occupé destinées aux chargés d'opérations<sup>3</sup>

**Statut** : À approfondir

**Observations** : Formations en lien avec les domaines de la gestion de travaux en milieu occupé, de la gestion sociale, des interventions sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, de l'assainissement et de la réhabilitation énergétique notamment.

Un partenariat a été signé entre la CMAR, SOLIHA et la CAPEB en juin 2022 dans le but de mettre en place un processus de formation du personnel de SOLIHA Réunion et des artisans, avec un objectif de labellisation.

**Pilote** : CMAR, CAPEB, ARMOS

# FINALITÉ 3 : DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION POUR LE TRAITEMENT DE L'AMIANTE SUR L'ÎLE

Concernant le traitement de l'amiante, La CMAR dispose d'une plateforme de formation en sous-section 4 à l'URMA de Saint-André, mais peu d'entreprises seraient formées localement. Ces formations règlementées ont un coût important à supporter par les acteurs, d'autant plus que deux sessions de formation sont nécessaires. Sur ce sujet, le CCT 2019-2022 préconisait :

- de mettre en place des partenariats entre entreprises spécialisées dans le traitement de l'amiante et le CIRBAT ;
- de créer des formations de spécialistes dans le traitement de l'amiante et des chantiers écoles, en vue de la structuration d'une filière locale ;

<sup>2</sup> « Diagnostic et vision pour un usage raisonné et concerté des matériaux de construction nécessaires à un aménagement durable de La Réunion » CESER - janvier 2021

<sup>3</sup> Compte-rendu de la CLOM - 2019

- de compléter l'offre par la création d'une plateforme de formation en sous-section 3, formation obligatoire pour les entreprises effectuant le retrait et l'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante ;
- et de réaliser des études de faisabilité pour créer un laboratoire d'analyse de l'amiante au CIRBAT, action inscrite dans le livre bleu Outre-Mer à l'issue des assises de 2018.

Un projet de plate-forme de formation en sous-section 3 est actuellement étudié par la CMAR. Néanmoins, bien que le CCT prévoyait un soutien financier de l'État, du conseil régional, et de la caisse des dépôts et consignations, ses autres préconisations en la matière n'ont à ce jour pas avancé.

### **Axe 3.1 : Financer la création d'une plateforme de formation en sous-section 3**

Le principal frein du projet de plateforme de formation en sous-section 3 est financier.

**Statut** : En cours

**Observations** :

**Pilote** : CMAR

### **Axe 3.2 : Créer un laboratoire d'analyse de l'amiante**

Cette préconisation du CCT 2019-2022 n'a pas été portée, et le CIRBAT n'envisage pas de traiter le sujet de l'amiante à moyen terme. D'ailleurs, il serait nécessaire de réaliser au préalable une étude spécifique des contraintes et des besoins liés à l'amiante, permettant notamment d'évaluer les aspects financiers et les volumes à traiter pour la zone Océan Indien.

**Statut** : À approfondir

**Observations** :

**Pilote** : CMAR

## FINALITÉ 4 : APPROFONDIR LE SUJET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LA MAÎTRISE DE SA TECHNICITÉ

Concernant la rénovation énergétique, il existe à La Réunion :

- des formations QualiSol et QualiPV, agréées par QUALIT'ENR, délivrées par la CMAR dans le cadre de la qualification RGE ;
- une formation FEEBât DOM, dont le module RENOVE DOM est dispensé par IMAGEEN et la CMA.

L'étude Bio'Rev Tropic fait également référence à la plateforme PRAXIBAT, outil de formation aux techniques de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Pourtant, les entretiens réalisés début 2022 soulignent la nécessité d'approfondir le sujet de la rénovation énergétique et la maîtrise de sa technicité.

### Axe 4.1 : Créer une culture professionnelle de la rénovation performante<sup>4</sup>

Il s'agirait de créer une culture professionnelle autour de la rénovation énergétique, en incitant les BET spécialisés à communiquer sur leur savoir-faire, en finançant des formations sur le sujet, en adaptant le règlementaire aux spécificités liées non seulement à l'insularité de La Réunion mais aussi à ses microclimats, et en instituant un contrôle des objectifs.

**Statut** : En cours

**Observations** : Cette problématique est traitée par certaines actions du projet ECOUBAT. Des travaux sont également menés à l'échelle de l'outremer sous le pilotage des représentants de l'industrie du BTP.

**Pilote** : Campus de Métiers et des Qualifications

### Axe 4.2 : Intégrer des modules de formation sur l'utilisation de matériaux bas carbone dans la rénovation

**Statut** : À approfondir

**Observations** :

**Pilote** : Campus de Métiers et des Qualifications

---

<sup>4</sup> « L'état du mal-logement en France 2021 » Rapport Fondation Abbé Pierre

## PROBLÉMATIQUE 2 :

### DES BESOINS COMMUNS AUX MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉHABILITATION

---

Le tissu économique local du BTP réunionnais gagnerait à être consolidé. De nombreux entrepreneurs ont des difficultés à détailler leur prix et beaucoup ne sont pas formés à la gestion d'entreprise. De plus, les TPE et PME souffriraient encore d'un manque d'accompagnement dans le montage des réponses aux appels d'offres, tant sur les aspects techniques, administratifs que numériques.

Le secteur fait aussi face à la pénurie de certains métiers, et la qualité des constructions reste à améliorer.

#### FINALITÉ 5 : CONSOLIDER LE TISSU ÉCONOMIQUE DU BTP

##### Axe 5.1 : Promouvoir la formation à la gestion d'entreprise

Si les chefs d'entreprise maîtrisent leur cœur de métier, ils ne sont pas toujours formés à la gestion d'entreprise. Maîtriser ce domaine leur permettrait pourtant d'améliorer la trésorerie de leur entreprise et d'éviter certaines difficultés.

**Statut** : À approfondir

**Observations** : Proposer aux entreprises des modalités de formation adaptées à leurs contraintes. Éviter le recours à des formateurs trop éloignés de la réalité. Élaborer des formations adaptées au type de public en tenant compte des niveaux de formation de base. Développer des outils numériques simples et efficaces.

**Pilote** : CAPEB, CCIR, CMAR, AFPAR

##### Axe 5.2 : Mettre en place un observatoire des prix

**Statut** : En cours

**Observations** : Mesure 3.1.1 du PLOM réunionnais

**Pilote** : DEAL

### **Axe 5.3 : Inciter les entrepreneurs à se former sur la constitution de leurs prix<sup>5</sup> en systématisant le recours aux sous-détails de prix dans les mémoires techniques**

Les TPE et les artisans ont des difficultés à détailler leur prix. Même si des formations sur les coûts sont dispensées à la CMAR de Saint-Pierre, « les entreprises n'ont pas conscience de l'importance de la constitution de leurs prix ».

**Statut** : À approfondir

**Observations** : Une réflexion conjointe est en cours entre la FRBTP et le CINOV au sujet de l'évolution des prix 2022-2023

**Pilote** : HCCP

### **Axe 5.4 : Former les acheteurs à la lecture des sous-détails de prix<sup>6</sup> sur la base de cas pratiques**

**Statut** : À approfondir

**Observations** :

**Pilote** : CAPEB

### **Axe 5.5 : Aider les entreprises locales à répondre à la commande publique**

Les TPE et les PME ont des difficultés à répondre aux appels d'offres, tant sur les aspects techniques que administratifs.

Selon les résultats de l'enquête lancée par le HCCP en 2020 :

- 59 % des entreprises expriment le besoin de suivre une formation pour répondre à la commande publique locale ;
- 60 % n'ont jamais répondu à un marché public ;
- Et 61 % sont intéressées pour participer à des événements liés à la commande publique.

**Statut** : En cours

**Observations** : Bilan à réaliser

**Pilote** : CMAR

---

<sup>5</sup> Compte-rendu de réunion Mesure PLOM 2.2.5 du 16 décembre 2020 - SGAR

<sup>6</sup> Étude ELAN OI sur « les prix pratiqués entre acheteurs et entreprises dans le logement social à la Réunion » - 2018

## Axe 5.6 : Accompagner les entreprises à la transition numérique

Les résultats de l'enquête lancée par le HCCP en 2020 ont également souligné que 53 % des entreprises questionnées ne s'étaient pas appropriées les outils numériques.

**Statut** : À approfondir

**Observations** :

**Pilote** : CMAR

## Axe 5.7 : Promouvoir l'image des métiers manuels en revalorisant les savoir-faire du BTP

Le secteur du BTP fait face à une pénurie de certains métiers. Les plombiers et les carreleurs, par exemple, sont de plus en plus difficiles à trouver.

On assiste à une dévalorisation de l'image des métiers manuels alors que le savoir-faire des métiers du BTP doit être développé.

**Statut** : En cours

**Observations** : Augmenter le soutien financier de la formation par l'apprentissage, accroître l'offre de formation dans le BTP, et promouvoir les métiers du BTP au sein des établissements scolaires.

Une fiche action « attractivité » du projet ECOUBAT est en cours de finalisation.

Définir et coordonner un plan d'action concerté (Syndicats professionnels, Académie, Région, OPCO, chambres consulaires, etc).

**Pilote** : Campus de Métiers et des Qualifications

## Axe 5.8 : Faciliter l'accès au domaine des normes professionnelles du BTP et à leur compréhension pour améliorer la qualité des constructions...

- En rendant gratuit l'accès aux documents techniques pour les professionnels du BTP<sup>7</sup> ;
- En vulgarisant les NF DTU par le biais de plates-formes numériques dédiées, simples d'utilisation ;
- En complétant l'offre de formations initiales et continues par des formations spécifiques dédiées aux environnements réglementaires et normatifs<sup>8</sup> ;
- En accentuant l'accompagnement des entreprises par des spécialistes du domaine des normes en phase chantier.

<sup>7</sup> Rapport d'information sénatorial n°601 de juin 2017

<sup>8</sup> Rapport de simplification des réglementations dans la construction - Doc N 1763 AFNOR - janvier 2019

L'étude des NF DTU demande de recourir à un enseignement particulier tant en matière de pédagogie que de connaissances techniques.

**Statut** : À approfondir

**Observations** : Formation des équipes actuelles sous forme de remise à niveau, et actions de formation de base dans tous les enseignements (IUT, écoles d'ingénieur, Masters spécialisés, écoles d'architecture, etc.) sur le caractère non obligatoire de certaines normes.

**Pilote** : BNTEC

## FINALITÉ 6 : METTRE EN PLACE DES BILANS DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION

La mise en place de toutes ses actions serait vaine sans évaluation régulière de leur niveau d'avancement.

**Axe 6.1 : Identifier (ou créer) une instance d'orientation et de concertation, locale et permanente, pour partager et harmoniser les offres et les contenus de formation proposées par l'ensemble des intervenants de la chaîne de valeurs<sup>9</sup>**

**Statut** : À approfondir

**Observations** :

**Pilote** : Campus de Métiers et des Qualifications

**Axe 6.2 : Se fixer des objectifs pluriannuels et évaluer l'impact des actions menées à l'échelle du territoire**

**Statut** : À approfondir

**Observations** : Déterminer des indicateurs. Réaliser des bilans annuels chiffrés. Recenser les actions en cours, les freins et les mesures à rectifier ou les points à améliorer.

**Pilote** : Campus de Métiers et des Qualifications

---

<sup>9</sup> Action B7 de la CLOM

**Axe 6.3 : Réaliser un cahier des tendances sur l'évolution de la disponibilité en ressources locales, à moyen et long terme, pour constituer une base des métiers d'avenir et pour lesquels il serait prioritaire d'envisager le développement de formations adaptées<sup>10</sup>**

**Statut** : À approfondir

**Observations** :

**Pilote** : SGAR, RÉGION RÉUNION

---

<sup>10</sup> Bio'Rev Tropics « Matériaux locaux : diagnostic et ressources mobilisables » DIECCTE et CAUE - Août 2018

## ANNEXE 1 – GLOSSAIRE

---

### **A**

ARMOS : Association Regionale Des Maitres D'ouvrage Sociaux  
AFPAP : Assistance à la formation professionnelle des adultes à la Réunion

### **B**

BET : Bureau d'études  
BNTEC : Bureau de normalisation du secteur du bâtiment  
BTP : Bâtiment et Travaux Publics

### **C**

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment  
CCT : Contrat de convergence et de transformation  
CCIR : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion  
CESI : Campus d'enseignement supérieur de l'ingénierie  
CFA : Centre de formation des apprentis  
CINOV : Conseil, Ingénierie et Numérique  
CIRBAT : Centre d'Innovation et de recherche du Bâti tropical  
CMAR : Chambre des Métiers et de l'Artisanat régionale  
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers

### **D**

DEAL : Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DREETS : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

### **E**

ECOUBAT : ECole Ouverte Ultramarine du Bâti Tropical  
ESIROI : École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien

ENSAM : École nationale supérieure d'arts et métiers

### **F**

FRBTP : Fédération réunionnaise du BTP

### **G**

GIP FCIP : Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle  
GRETA : Groupement d'établissements de formation de l'éducation nationale

### **H**

HCCP : Haut Conseil de la Commande Publique

### **I**

IRTS : Institut régional du travail social  
IUT : Institut Universitaire de Technologie

### **M**

MOE : Maîtrise d'œuvre  
MO : Maîtrise d'ouvrage

### **N**

NF DTU : Norme Française Documents Techniques

### **O**

OPCO : Les Opérateurs de Compétences

### **P**

PLOM : Plan Logement Outre-Mer  
PME : Petites et moyennes entreprises

### **R**

RGE : Reconnus Garant de l'Environnement  
RSMA : Régiment du Service Militaire Adapté

### **S**

SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
SOLIHA : Association « SOLIdaires pour l'HABitat »

### **T**

TCO : Territoire de la Côte Ouest  
TPE : très petites entreprises

### **U**

URMA : Université Régionale des Métiers de l'Artisanat

### **V**

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

## **ANNEXE 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS À MENER POUR SOUTENIR LA FORMATION DES ENTREPRISES LOCALES DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION**

---



[contact@natheaexperts.com](mailto:contact@natheaexperts.com)  
0692 70 62 45

